



Restriction des déplacements

Les restrictions en vigueur dans 19 départements sont étendues à tout le territoire métropolitain depuis le samedi 3 avril pour 4 semaines :

- Les déplacements peuvent se faire sans attestation dans un rayon de 10 km autour du lieu de résidence, sous réserve de pouvoir justifier de son domicile (carte d'identité, facture...), pour notamment l'activité physique individuelle, à l'exclusion de toute pratique sportive collective.

- Au-delà des 10 km, les déplacements sont autorisés sous réserve de justifier d'un motif impérieux ou professionnel, sur présentation de l'attestation.

- Le couvre-feu reste en vigueur à 19h sur tout le territoire métropolitain.

NOUVELLE VERSION



ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

Je soussigné(e)

Mme / M.

Né(e) le :

Demeurant :

Déchetterie de Fontaine

Suite aux travaux sur l'Aéroparc, la déchetterie mobile a été contrainte de se déplacer vers l'emplacement de rechange habituel.

Un jalonnement emmène les usagers vers le nouvel emplacement.

La déchetterie mobile devrait rester à cette place jusqu'à l'ouverture de la future déchetterie fixe (normalement prévue en fin d'année).

Concernant l'implantation de la déchetterie fixe, une consultation du public se déroulera du 19 avril au 21 mai en mairie de FONTAINE. Le dossier est tenu à disposition en mairie de FOUSSEMAGNE.

Décorations de Pâques

Nous remercions l'Association Communale pour la réalisation de belles décorations égayant notre village.



Travaux de voirie

Afin de réparer des tampons de voirie dégradés, Grand Belfort, par le biais de l'entreprise Monnet, effectuera des travaux rue Le Vernois et rue des 3 chemins. Ceux-ci sont programmés du 6 avril au 21 mai.



Dernier bulletin avant nouvelle méthode de diffusion. Vous recevrez le prochain numéro par mail ou en papier selon le choix que vous nous avez indiqué. Date limite de réponse : 10 avril.



Mairie de Foussemagne - 11 rue d'Alsace - 90150 Foussemagne - www.foussemagne.com

Contact : 03 84 23 34 40 ; secretariat@foussemagne.com ; @foussemagne ; facebook.com/mairiedefoussemagne
Horaires d'ouverture : lundi et jeudi : 16h-18h ; mercredi et samedi : 10h30-12h ; ou sur rendez-vous

IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique

Terrain multisports

Afin de respecter le protocole sanitaire, le terrain multisports, classé établissement de type PA (établissements de plein air) peut accueillir du public uniquement pour :

- l'activité des sportifs professionnels ou de haut niveau
- les activités physiques et sportives des groupes scolaires et périscolaires
- les activités physiques et sportives à destination exclusive des personnes mineures
- les activités physiques et sportives des personnes majeures, à l'exception des sports collectifs

Le masque devra être porté en permanence sauf si l'activité ne le permet pas.



Procurations en ligne

Le gouvernement lance la plateforme Ma Procuration permettant de déposer une demande de procuration en ligne à l'adresse : www.maprocuration.gouv.fr

Le dispositif pourra être utilisé pour les élections départementales et régionales des 13 et 20 juin. La procédure papier sera toujours possible.

L'électeur doit saisir en ligne sa demande de procuration après s'être authentifié via FranceConnect. La validation par le mandant de sa demande en ligne déclenche l'envoi à son attention d'un courriel. Le mandant se rend ensuite dans n'importe quel commissariat ou gendarmerie avec sa référence de dossier et une pièce d'identité.

Une fois validée par l'officier de police judiciaire, la procuration dématérialisée est transmise vers la commune d'inscription du mandant. Lorsque le maire valide ou invalide la procuration, le mandant reçoit un message sur la suite donnée à sa demande.



Directeur de la publication : Arnaud Miotte

Responsable de la rédaction : Joëlle David

Rédaction : Olivier Richard

Crédits images : mairie de Fousse-magne et internet

Conception graphique, mise en page et impression : mairie de Fousse-magne



Mairie de Fousse-magne - 11 rue d'Alsace - 90150 Fousse-magne - www.fousse-magne.com

Contact : 03 84 23 34 40 ; secretariat@fousse-magne.com ; @fousse-magne ; facebook.com/mairiedefousse-magne

Horaires d'ouverture : lundi et jeudi : 16h-18h ; mercredi et samedi : 10h30-12h ; ou sur rendez-vous

IPNS- Ne pas jeter sur la voie publique

Défibrillateur

Nous vous rappelons la présence d'un défibrillateur automatisé externe situé près de l'entrée de la mairie au 11 rue d'Alsace. Celui-ci est accessible à tout citoyen en cas de besoin.



La défibrillation consiste à envoyer un choc électrique à travers le cœur pour lui permettre de restaurer son activité et son rythme. Le défibrillateur automatique donne les consignes oralement, reconnaît automatiquement si la personne doit bénéficier d'un choc et le délivre quand c'est nécessaire.

Tribune des commerçants/artisans : Maison VACCARO

Vous connaissez tous la boulangerie-pâtisserie de Fousse-magne, mais sans doute ne connaissez-vous pas encore le nouveau propriétaire Johann VACCARO. Johann, 35 ans, marié et papa de 2 enfants est passionné par son métier de boulanger-pâtissier depuis ses débuts en 2001.

Il s'est installé à la boulangerie-pâtisserie de Chavannes sur l'étang en 2013 et convoitait également celle de Fousse-magne tenu par Christine et Christian.

Les 2 professionnels travaillaient à quelques centaines de mètres dans le plus grand respect l'un de l'autre et sans jamais essayer de se concurrencer.

Fin d'année 2020, Christian, après plus de 30 ans dans le métier, décide de céder son affaire afin de profiter un peu de la vie et de sa famille. C'est alors qu'il cède son établissement à Johann.

Johann, un acharné du travail, est maintenant à la tête des 2 boulangeries-pâtisseries et responsable de 10 employés dont ceux travaillant déjà pour Christine et Christian. Au-delà des employés, il maintient le savoir-faire propre à chacun des 2 établissements mais apporte également quelques produits nouveaux comme les burgers, les mauricettes et les chocolats de Pâques qu'il confectionne lui-même.

Nous souhaitons prospérité à Johann et à notre boulangerie-pâtisserie.

